



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/36/L.123
27 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

Trente-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 69 de l'ordre du jour

DEC 2 1981

UN/SA COLLECTION

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/36/L.72

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. En vertu du paragraphe 1 du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.72, l'Assemblée générale demanderait au Secrétaire général de fournir, en les imputant sur le budget ordinaire, des ressources humaines et financières suffisantes pour permettre aux centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOCs) d'effectuer, au niveau sous-régional, leur programme de travail dans les domaines de la programmation générale, de la recherche, des études et de l'organisation des réunions. Le Secrétaire général interprète ce paragraphe, compte tenu également des deux derniers alinéas du préambule, comme signifiant que les auteurs du projet de résolution ont l'intention d'inclure les centres dans le programme et budget ordinaire de l'Organisation.

I. Historique

2. Comme l'Assemblée générale en prendrait note en vertu du deuxième alinéa du préambule du projet de résolution susmentionné, les centres ont été créés par la résolution 311 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) adoptée le 1er mars 1977. Par le paragraphe 1 de cette résolution, la Conférence des Ministres de la CEA a décidé "de créer un certain nombre de centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets, qui remplaceront les équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers des Nations Unies pour le développement". Dans le paragraphe 8 de la même résolution, la Conférence des Ministres a exprimé "sa gratitude au Programme des Nations Unies pour le

développement pour son soutien financier, qui a permis le maintien des programmes des équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers des Nations Unies pour le développement en 1976, et pour avoir accepté d'accorder une aide financière jusqu'en 1981'. Dans le paragraphe 9, la Conférence des Ministres a en outre fait appel à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour qu'il augmente les ressources mises à la disposition de la Commission pour la création et le fonctionnement des centres, dès que les circonstances le permettraient; dans le paragraphe 10, la Conférence a invité la Banque africaine de développement et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et les autres institutions financières multinationales et régionales de développement similaires à coopérer avec le Secrétaire exécutif de la Commission en vue de mobiliser les ressources financières qui permettraient de réaliser les projets élaborés par les centres.

3. Quant aux circonstances dans lesquelles a été adoptée la résolution susmentionnée, on se souviendra qu'en 1962, la CEA avait créé en Afrique quatre bureaux sous-régionaux afin de décentraliser les activités de la Commission et d'en améliorer l'efficacité. Ces bureaux, qui étaient financés au moyen du budget ordinaire de la CEA n'ont pu fonctionner de façon satisfaisante faute de disposer de ressources suffisantes. Dans son rapport de 1968 sur la CEA, le Corps commun d'inspection (CCI) avait demandé instamment que soit réévaluée la nécessité de tels bureaux, et dans son rapport de 1975, le CCI avait qualifié leurs ressources de "notoirement insuffisantes", les quatre bureaux ne disposant à eux tous que de neuf fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. On faisait observer dans ce rapport que les bureaux ne semblaient pas avoir de programme de travail propre, et n'avaient pas les moyens d'entreprendre des études de fond, lesquelles continuaient de relever de la compétence du siège de la CEA. Dans l'intervalle, les bureaux sous-régionaux avaient été progressivement remplacés par les équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers des Nations Unies pour le développement (UNDATs), à l'exception du bureau sous-régional de Tanger, qui a continué de fonctionner. Trois de ces équipes ont été créées en Afrique, et ont été financées initialement au moyen du budget ordinaire de l'ONU et dans un stade ultérieur, essentiellement par le PNUD; leur rôle était de fournir des services au niveau sous-régional. En 1975, une mission d'évaluation mixte CEA/PNUD a souligné la nécessité pour les UNDATs d'exercer un rôle opérationnel qui tiendrait mieux compte des besoins des Etats Membres intéressés et a relevé que l'insuffisance des ressources en personnel et des ressources financières constituait l'obstacle le plus sérieux à la bonne marche des activités des UNDATs. Compte tenu de ces difficultés, la Conférence des Ministres de la CEA a décidé en 1977 de remplacer les bureaux sous-régionaux et les UNDATs par les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOCs), dont les programmes de travail seraient intégrés au programme de travail de la CEA et qui seraient dotés de leurs propres organes directeurs chargés d'élaborer et de superviser les activités de chaque centre. En conséquence, cinq centres ont été créés au cours de la période 1977-1978 : un centre à Lusaka (Zambie) pour 18 pays d'Afrique orientale et d'Afrique australe; un centre à Gisenyi (Rwanda) pour 3 pays de la Communauté des Grands lacs; un centre à Yaoundé (République-Unie du Cameroun) pour 7 pays d'Afrique centrale et les îles adjacentes; un centre à Niamey (Niger) pour 16 pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et un centre à Tanger (Maroc) pour 6 pays d'Afrique du Nord. Les quatre premiers

centres ont chacun un organe directeur composé de ministres du développement et d'un comité technique de secrétaires de ministères de la planification, qui se réunit chaque année pour définir, suivre et mobiliser les ressources et l'appui politique nécessaires pour les opérations du Centre. Le MULPOC de l'Afrique du Nord doit être administré par un conseil de plénipotentiaires qui ne s'est pas encore réuni à ce jour.

II. Situation actuelle

4. Comme il est indiqué au paragraphe 2 du projet de résolution, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a apporté un appui financier aux centres depuis leur création. Au moment de l'établissement du projet de budget-programme, on estimait que des ressources d'un montant de 5 617 700 dollars des Etats-Unis seraient fournies par le PNUD à cette fin durant l'exercice biennal à venir 1/. On prévoyait que ces ressources se répartiraient comme suit :

<u>Titre du projet</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de Lusaka (RAF/76/024)	1 661 602
Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de Niamey (RAF/76/025)	1 673 914
Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de Gisenyi (RAF/77/023)	1 079 646
Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de Yaoundé (RAF/76/026)	<u>1 202 498</u>
Total	5 617 660
Arrondi à	<u>5 617 700</u>

Ces ressources ont été affectées, notamment, au financement des postes ci-après : a) Lusaka : 2 L-5, 6 L-4, 3 L-3 et 12 postes d'agent local; b) Niamey : 1 L-5, 5 L-4, 3 L-3 et 11 postes d'agent local; c) Gisenyi : 1 L-6, 1 L-5, 2 L-4, 1 L-3, 1 L-1 et 6 postes d'agent local; d) Yaoundé : 1 L-5, 4 L-4, 2 L-3 et 15 postes d'agent local. On prévoyait d'autre part que le coût des postes du Bureau sous-régional de Tanger, y compris 1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 6 postes d'agent local, continuerait d'être imputé sur le budget ordinaire.

5. Toutefois, le Secrétaire général a été informé officieusement que, devant la perspective d'une réduction du chiffre indicatif de planification pour la région africaine durant le troisième cycle de programmation du PNUD (1982-1986), la CEA a approuvé, compte tenu des priorités définies au titre de son programme de travail, un arrangement en vertu duquel le PNUD verserait en 1982 une contribution finale de 1 700 000 dollars en vue du financement de tous les centres, ce qui aboutirait à l'élimination progressive durant cette même année des quatre projets correspondants du PNUD.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 6 (A/36/6), vol. I, titre IV, chap. 13, tableau 13.8 2) c).

III. Propositions du Secrétaire général

6. On a récapitulé brièvement à l'annexe I du présent état les fonctions qui seraient exécutées au niveau sous-régional. Les besoins correspondants indiqués par la CEA entraîneraient des dépenses pouvant atteindre 2 005 000 dollars durant l'exercice biennal 1982-1983, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Postes permanents	1 081 200
Personnel temporaire	179 700
Dépenses communes de personnel	238 700
Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	80 200
Autres voyages autorisés du personnel	126 700
Communications	73 000
Services divers	62 000
Fournitures et accessoires	93 000
Mobilier et matériel	<u>70 500</u>
Total	2 005 000

Le crédit nécessaire pour les postes permanents (1 081 200 dollars) serait destiné à financer les postes ci-après :

	<u>D-1</u>	<u>P-5</u>	<u>P-4</u>	<u>P-3</u>	<u>Agents locaux</u>	<u>Total</u>
Lusaka	1	1	1	1	2	6
Gisenyi	1	-	1	-	1	3
Niamey	1	1	1	1	2	6
Yaoundé	1	-	1	1	1	4
Total	<u>4</u>	<u>2</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>6</u>	<u>19</u>

7. Toutefois, il resterait encore à clarifier un certain nombre de questions, dont la plus importante est celle de l'intégration des MULPOCs aux différents rouages de la CEA, y compris au système intergouvernemental mentionné au paragraphe 3 ci-dessus. Il faudrait en deuxième lieu définir des critères permettant de faire clairement la distinction entre le programme de travail ordinaire des MULPOCs et leurs activités opérationnelles et de bien délimiter la répartition des ressources correspondantes entre le budget ordinaire et les fonds extra-budgétaires; faute de temps, on n'est pas en mesure dans le présent état de parvenir à une conclusion définitive à cet égard.

8. Compte tenu de ces incertitudes, il est proposé de procéder en deux étapes. La première étape porterait sur 1982, année durant laquelle 10 postes (6 postes d'administrateur et 4 postes d'agent local) seraient créés, à savoir un poste d'administrateur et un poste d'agent local pour le Chef de chaque centre et un agent d'appui local, et un poste supplémentaire d'administrateur pour les centres de Lusaka et de Niamey destiné à un administrateur de programmes dans chacun de ces deux centres. A compter du 1er janvier 1982, les centres seraient donc inclus dans le programme et budget ordinaire de l'Organisation et seraient dotés des effectifs suivants :

	<u>D-1</u>	<u>P-5</u>	<u>P-4</u>	<u>P-3</u>	<u>P-2/1</u>	<u>Adminis- trateurs</u>	<u>Agents locaux</u>	<u>Total</u>
Lusaka	1	-	1	-	-	2	1	3
Gisenyi	-	1	-	-	-	1	1	2
Niamey	1	-	1	-	-	2	1	3
Yaoundé	-	1	-	-	-	1	1	2
Total	2	2	2	-	-	6	4	10

9. Le rapport mentionné au paragraphe 4 du projet de résolution serait établi dans le courant de l'année 1982. Pour établir ce rapport, le Secrétaire général tiendrait compte des éléments suivants :

- a) Les conclusions des rapports d'évaluation que doit publier sous peu le PNUD pour chacun des centres;
- b) Le rapport sur la CEA du Corps commun d'inspection, en cours d'achèvement;
- c) La recommandation du Service de gestion administrative, dont le rapport sur la CEA a été publié en octobre 1981.

/...

10. Compte tenu des éléments qui précèdent et de toutes les autres circonstances pertinentes, le Secrétaire général proposerait, dans le rapport qu'il doit soumettre sur cette question à l'Assemblée générale à sa trente-septième session, un niveau plus définitif d'effectifs à inscrire au budget ordinaire au titre des MULPOCs.

11. Sur cette base, on estime que si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.72, des ressources supplémentaires ne dépassant pas 650 800 dollars seraient nécessaires en 1982, montant qui se décomposerait comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Postes permanents (2 D-1, 2 P-5, 2 P-4 et 4 agents locaux)	309 200 <u>a/</u>
Dépenses communes de personnel	154 600 <u>a/</u>
Personnel temporaire	42 000
Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	19 000
Autres voyages autorisés du personnel	30 000
Communications	17 000
Services divers	17 000
Fournitures et accessoires	25 000
Mobilier et matériel	<u>37 000</u>
Total	<u>650 800</u>

a/ Faute de connaître les dépenses standards relatives aux traitements s'appliquant aux quatre villes où sont situés les MULPOCs, les traitements et les dépenses communes de personnel ont été calculés en se fondant sur les taux applicables à Addis-Abeba.

/...

Annexe

La Commission économique pour l'Afrique a indiqué que les principales attributions de fond dont devra s'acquitter chaque MULPOC (et qui sont différentes des activités de coopération technique) peuvent se récapituler comme suit :

a) Organiser les réunions annuelles des organes directeurs à l'échelon des experts et à l'échelon ministériel aux fins d'élaborer des approches sous-régionales devant servir d'apport à la stratégie de développement régional de la CEA;

b) Entreprendre, sur la décision ou sur la demande des organes directeurs de chaque MULPOC et en coopération avec les divisions organiques de la CEA ainsi qu'en collaboration avec les organismes des Nations Unies pertinents, des études de caractère exclusivement sous-régional dans les divers domaines du développement socio-économique et, en particulier, des études qui faciliteraient la coopération et l'intégration sous-régionales;

c) Organiser des réunions intergouvernementales spécialisées afin d'examiner ces études avant que les conclusions qui y sont énoncées ne soient soumises aux organes directeurs des MULPOCs;

d) Conformément à la résolution 311 (XIII) de la CEA, contribuer à toutes les activités de programmation qui intéressent les sous-régions;

e) Rassembler et diffuser des informations d'intérêt sous-régional dans les secteurs économique et social;

f) Préparer les apports nécessaires sur l'intégration et le développement sous-régionaux pour les rapports biennaux du Secrétaire exécutif.
